

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de
SEINE-et-MARNE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
22	22	15

Date de la séance
06/10/2026

Date de la Convocation
29/09/2026

Date d'affichage

N° de délibération
06102601

Objet de la Délibération

Désignation du délégué du
SMMRPM au sein de la CLE du
SAGE Marne et Beuvronne

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
Le : _____

et publication ou notification
Le : _____

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
DU 06 OCTOBRE 2026
DU SYNDICAT MIXTE MARNE ET RUS DU PAYS DE MEAUX**

Le six octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures trente,

Le Conseil Syndical s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie de Nanteuil-lès-Meaux, sur une convocation en date du 29 septembre 2026 en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable par renvoi des articles L.5211-1 et L.5711-1 du même code.

Etaient présents : GRANDJEAN Etienne, HUDE Emmanuel, LEAL Marie, MARIE-MELLARE Aline, PECHARMAN Jean-Luc, PLOUY Arnaud, RODRIGUES Fernando, VAMBRE Christophe, VASSELON Françoise, SARAZIN Régis, VYT Vincent, COURTIER Hugues.

Absents excusés : BARDY Fabrice, BESNARD Cyprien (pouvoir à M. GRANDJEAN Etienne), CODRON Benoit, DELORME Pierre, DHUICQUE Pierre-Edouard, LEMAIRE Denis (pouvoir à M. SARAZIN Régis), MENOT Vincent (pouvoir à M. VAMBRE Christophe), SURAY Emilie.

Absents : BERTHELIN Daniel, DUCROT Catherine, ROUQUETTE Marc.

Monsieur Jean-Luc PECHARMAN a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

LE CONSEIL SYNDICAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'environnement, notamment l'article L211-7, modifié par la loi n°2022-217 du 21 février 2022-art.33,

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe),

VU l'arrêté interpréfectoral n°2022/DDT/SEPR/208 du 30 novembre 2022 fixant le périmètre du futur Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marne et Beuvronne,

CONSIDÉRANT que le Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux (SMMRPM) est dans le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marne et Beuvronne,

CONSIDÉRANT la demande du Syndicat intercommunal d'Assainissement de Marne la Vallée (SIAM), structure porteuse du SAGE Marne et Beuvronne, d'intégrer le Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux (SMMRPM) au collège des élus de la Commission Locale de l'Eau (CLE),

CONSIDÉRANT qu'il est important que le SMMRPM prenne part aux décisions portés par le SAGE Marne et Beuvronne,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la désignation d'un représentant du SMMRPM pour siéger au sein de la CLE du SAGE Marne et Beuvronne,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DESIGNE le délégué du SMMRPM pour siéger à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Marne et Beuvronne :

- Monsieur Régis SARAZIN

Le Président,

Régis SARAZIN



Le Secrétaire de séance,

Jean- Luc PECHARMAN